

Le

# Tout-Droit



#53

Spécial AGA 2021

## Bulletin de L'En-Droit de Laval

« Sur l'implication communautaire »



### Assemblée générale annuelle le 29 juin 2021 dès 13h30

Vous êtes cordialement invités à participer à l'assemblée générale annuelle du mois de juin de notre organisme.

Lors de cette assemblée, tous les postes des membres du CA seront en élection, et un coupon repas vous sera distribué.

#### Réunion en vidéo-conférence et en présence

Un lien zoom vous sera envoyé par courriel avant la réunion et nous aménagerons des espaces pour ceux qui n'ont pas d'ordinateur ou de connexion Internet.

**Inscrivez-vous sans tarder au 450 668-1058**

#### Ordre du jour

1. Discours d'ouverture et constatation du quorum.
2. Nominations à la présidence et au secrétariat.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 27 juin 2019.
5. Lecture et adoption du rapport des activités 2019-2020 et 2020-2021.
6. Lecture et adoption du rapport politique 2019 à 2021.
7. Lecture et adoption du rapport financier 2019-2020 et 2020-2021 et nomination d'une firme pour la vérification comptable de l'année 2021-2022.
8. Prévision budgétaire 2021-2022.
9. Planification et orientation pour 2021-2022.
10. Élections au conseil d'administration.
11. Varia

Organisme voué à la promotion et à la défense des droits en santé mentale  
**450 668-1058**

### **Devenez bénévole au conseil d'administration**

Tu veux faire avancer les choses ; faire valoir ton leadership ; tu recherches une belle possibilité de grandir à tous les niveaux dans ta vie personnelle et professionnelle ; tu as ou n'as pas d'expérience sur un conseil d'administration et tu as envie de t'impliquer dans un organisme communautaire qui fait la différence auprès des citoyens et citoyennes de Laval en matière de défense des Droits ?

Saisis l'opportunité et deviens membre du CA de L'En-Droit.

Il n'est pas nécessaire que tu aies déjà eu recours à notre organisme pour, car nous t'offrons, pour bien te préparer et potentiellement être élu.e, quatre formations ponctuelles dont tu trouveras les sujets dans la colonne suivante.

Lors de la prochaine assemblée générale annuelle au mois de juin, tous les postes suivants seront à combler :

- ❖ Président.e : Travaille en étroite collaboration avec la direction générale ;
- ❖ Vice-président.e : Assiste le président.e dans ses fonctions ;
- ❖ Trésorier.ère : Est responsable d'assurer la transparence financière de l'organisme ;
- ❖ Secrétaire : Rédige les procès-verbaux ou toutes autres tâches demandées par le CA ;
- ❖ (3) Administrateur.trice : S'informe de tous ce qui se passe en santé mentale et dans les autres organisme et transmet l'information qu'il.elle juge pertinente pour les autres membres du CA.

Il y a 8 critères afin que l'on puisse dire d'un organisme qu'il est autonome et afin de garder notre autonomie, nous avons besoin de toi. Ces 8 critères sont les suivants :

- ❖ Être un organisme à but non lucratif
- ❖ Être enraciné dans la communauté
- ❖ Entretenir une vie associative et démocratique
- ❖ Être libre de déterminer sa mission, ses approches, ses pratiques et ses orientations
- ❖ Avoir été constitué à l'initiative des gens de la communauté
- ❖ Poursuivre une mission sociale qui lui soit propre et qui favorise la transformation sociale

- ❖ Faire l'usage de pratiques citoyennes et d'approches larges, axées sur la globalité de la problématique en santé mentale
- ❖ Être dirigé par un conseil d'administration indépendant du réseau public

Il est à noter que pour pouvoir faire partie du CA de L'En-Droit de Laval, il est primordial que tu aies eu ou ailles une problématique en santé mentale et que tu aies, de préférence, suivi les quatre formations suivantes :

2 juin 2021  
**Qu'est-ce que l'organisme L'En-Droit de Laval : Rôle, Vision, Mission, Implication sociale, Fonctionnement, Activités**

9 juin 2021  
**Rôle sociale d'un organisme communautaire autonome**

16 juin 2021  
**Rôles et responsabilités d'un membre du conseil d'administration**

23 juin 2021  
**Plan d'action de L'En-Droit de Laval pour l'année 2021**

**L'implication citoyenne vers une transformation sociale**  
par Denis Chartier, Conseiller en défense des droits

Nous vivons dans une société très compliquée, tellement compliquée qu'il est souvent très difficile pour qui que ce soit de bien faire valoir ses droits. Il est en effet souvent bien ardu de s'y retrouver dans tout ce grand dédale de lois, de règlements, de tribunaux, etc. et de bien s'en sortir lorsque nous avons des problèmes ou des conflits avec d'autres personnes, que ce soient nos voisins, notre propriétaire, des passants sur la rue, des commerçants, des fonctionnaires du gouvernement ou des employés de tout autre organisme ou institution et j'en passe.

Cette difficulté peut aussi, pour toutes sortes de raisons, devenir rapidement beaucoup plus grande lorsque nous avons, ou que nous avons déjà eu des problèmes de santé mentale, d'autant plus que les personnes qui ont ou qui ont déjà eu un problème en santé mentale ont beaucoup d'autres problèmes que les personnes qui ne semblent pas en avoir.

En effet, les personnes qui ont ou qui ont déjà eu un problème en santé mentale se font quelques fois abuser, exploiter ou discriminer par d'autres personnes qui profitent ou abusent de ce handicap que constitue souvent la maladie mentale.

Bien évidemment, comme dans toute chose, si vous êtes seul(e) et sans aide, cela peut même devenir presque impossible de bien se défendre et de faire valoir ses droits efficacement. Il en résulte souvent de très nombreuses injustices, injustices qui peuvent parfois nous blesser jusqu'au plus profond de notre être.

Alors, que faire si vous avez ou avez déjà vécu une problématique en santé mentale de quelque nature que ce soit et que vous avez, en raison ou non de ce problème de santé, de la difficulté à vous défendre ou à faire valoir vos droits, surtout si vous êtes seul(e) et sans aide?

Ne baissez pas les bras! Sachez, en tout premier lieu, que vous n'êtes pas seul(e)! En effet, de très nombreuses personnes ont ou ont déjà eu des problèmes de santé mentale, et parmi celles-ci de très nombreuses personnes éprouvent souvent les

mêmes sérieuses difficultés à se défendre et à faire valoir leurs droits. Aussi, il n'est pas rare que ces personnes ne savent même pas qu'elles ont des droits interdisant toute exploitation, abus ou discrimination à leur égard.

Prises isolément, toutes ces personnes sont vulnérables et éprouvent souvent beaucoup de difficultés à se défendre et à faire valoir leurs droits, mais toutes unies, elles peuvent constituer une formidable force pour lutter contre l'injustice et faire respecter leurs droits.

L'union fait la force!

Tout comme des travailleurs qui se regroupent en syndicats pour constituer une bien plus grande force de négociation devant leurs employeurs, les personnes qui ont ou qui ont déjà eu des problèmes de santé mentale peuvent se regrouper dans des associations leur permettant collectivement de mieux se défendre, promouvoir et faire respecter leurs droits.

Voilà ce qu'est **L'En-Droit de Laval**: un regroupement de personnes qui ont ou qui ont déjà eu des problèmes de santé mentale, regroupées au sein d'un organisme à but non lucratif qui n'existe que pour promouvoir et se porter à la défense de leurs droits !

Ainsi, en se regroupant, ces personnes se sont donné plusieurs moyens et ressources leurs permettant de mieux s'entraider dans la défense de leurs droits. Non seulement ils s'y sont donné des mécanismes d'aide et d'encouragement entre pairs, mais ils s'y sont aussi donné les moyens d'une intervention pro-active afin de contrer les situations d'abus de leurs droits qui nécessitent des correctifs dans notre société. C'est un lieu de réflexion, de formation et de soutien-conseils entre pairs où on apprend à se défendre comme personne vivant des problèmes de santé mentale, tant individuellement que collectivement. On n'y fait pas de « thérapie », mais faire cesser ou réparer l'injustice en défendant efficacement nos droits individuels et collectifs peut avoir un grand effet thérapeutique ...

Il vous est donc possible à vous, si vous avez ou avez déjà eu un problème de santé mentale, d'y trouver l'aide dont vous avez besoin pour apprendre à défendre et à faire respecter vos droits.

Mais bien plus, il vous est aussi possible, à vous, si le cœur vous en dit, de vous impliquer dans un tel regroupement pour contribuer, à votre façon, à la défense et à la promotion des droits des personnes, qui tout comme vous, éprouvent des difficultés à se défendre et à faire valoir leurs droits. Si ce n'est pas déjà fait, devenez membre de L'En-Droit de Laval et

venez discuter des nombreux enjeux collectifs de la promotion et de la défense de vos droits. Plus nous serons nombreux, plus nous serons forts! Vous pourriez même vous faire élire comme membre du Conseil d'administration (CA). Informez-vous! Venez contribuer à lutter collectivement contre l'injustice et à rendre notre société meilleure!

L'implication citoyenne vers une transformation sociale c'est aussi ça!

Au plaisir de vous y rencontrer.

---

Bonjour tout le monde,

Je me présente, je m'appelle Noëlle Bernal et j'écris ce texte pour vous parler de mon expérience au sein du milieu des organismes communautaires en santé mentale. J'ai commencé à en fréquenter grâce à une connaissance qui m'a fait découvrir le CAFGRAF.

Par la suite, je suis devenue membre de l'organisme et j'ai participé à plusieurs programmes gouvernementaux, notamment PAAS Action. J'aidais également le coordonnateur à animer des activités au centre et m'impliquais dans la cuisine collective pour aider nos membres. Cela m'a procuré une très grande satisfaction. J'ai aussi dû remplacer le coordonnateur lorsqu'il a quitté le CAFGRAF le temps qu'on en trouve un autre. On m'avait alors donné beaucoup de responsabilités et c'est la preuve qu'on me faisait confiance.

J'ai ensuite participé au programme APPEL dans lequel ma tâche consistait à me rendre dans les résidences pour personnes aux prises avec des troubles de santé mentale pour faire de l'animation

auprès d'eux. J'ai adoré l'expérience car les gens étaient toujours contents de me voir, chose en soi très gratifiante.

Puis, j'ai participé de nouveau au programme PAAS Action, cette fois à l'organisme l'En-Droit de Laval et j'y suis depuis déjà quelques années. Je suis réceptionniste, c'est-à-dire que je réponds au téléphone, j'accueille les gens, je les informe du mieux que je peux et j'accomplis d'autres tâches connexes. Pour finir, je compte aussi parmi les membres du conseil d'administration de l'En-Droit de Laval. Au plaisir de vous revoir!

P.S. Lors de mon passage au CAFGRAF, j'ai découvert nombre d'organismes communautaires tels que le CILL, l'En-Droit de Laval, la Parentrie à Montréal et j'en passe. J'ai aimé toutes mes expériences et j'aime toujours le poste que j'occupe présentement. Ça me remplit de satisfaction et de joie, tout en m'apportant de la confiance en moi et de l'estime personnelle, et ce, malgré que ce ne soit pas toujours facile pour moi.

---

Un développement social aux arômes d'exclusion  
par **Christine Lafrance, Adjointe à la coordination**

Le développement social repose sur plusieurs éléments, éléments qui font d'ailleurs partie intégrante d'un milieu de vie; on y retrouve notamment l'habitation, la sécurité, le transport, les relations entre les citoyens et la vie démocratique pour n'en nommer que quelques-uns. Bref, le développement social est un ensemble de processus

auxquels contribue une variété d'acteurs et de citoyens qui vise l'amélioration des conditions de vie de tous et de toutes. Quand vous venez nous parler de mixité sociale, comprenez que c'est bien plus qu'un concept, c'est l'implantation dans le monde réel, grâce en partie aux processus de développement social, de mesures permettant à tous

les citoyens d'avoir accès aux éléments mentionnés précédemment qui rendent un milieu de vie adéquat.

Quand vous nous assurez que ce projet correspond aux besoins des citoyens et que vous souhaitez entendre "l'ensemble des acteurs et citoyens concernés", **je crois que c'est davantage de la poudre aux yeux, que la manifestation d'un élan démocratique. La réalité si on cherche à atteindre une vraie mixité sociale, Pont-Viau a besoin de logements sociaux et familiaux, de coopératives, d'OSBL, pas d'une douzaine de tours à condos dans les nuages qui ne seront abordables, si jamais elles le sont, que pour un court laps de temps puisque l'embourgeoisement (ou la gentrification) ne tardera pas à expulser de cet éden toutes formes de marginalité.**

Quand on pense à Pont-Viau, comment ne pas penser à ses citoyens? Déjà qu'il est pratiquement impossible pour les familles à revenus modestes de se trouver un logement, imaginez lorsque l'utopie

urbaine sera réalisée! Que deviendront nos organismes communautaires du quartier Pont-Viau une fois vidé de sa population? Avez-vous vraiment pris le temps d'écouter? Pas simplement entendre, je veux dire écouter pour comprendre? Avez-vous réellement gardé en tête l'inclusion, l'entraide et la collaboration lorsque vous faisiez vos belles petites maquettes d'un Laval qui, si il est bel et bien paradisiaque, il ne l'est que pour une seule partie de la population?

Étant, moi-même, citoyenne de Pont-Viau et travaillant dans un organisme communautaire depuis près de dix ans, je peux vous dire que Pont-Viau est un quartier défavorisé qui compte également une population de citoyens vulnérables (itinérants, immigrants, familles à faible revenu, etc.). Que comptiez-vous faire pour que Pont-Viau leur devienne réellement favorable?

---

### Ma contribution sociale

par Christian Moretti

#### *Le Cafgraf*

J'ai travaillé huit ans (de 2002 à 2010) au journal mensuel éponyme de l'organisme *Le Cafgraf*. Mes dirigeants étaient Danielle Allard, Marc Longchamp et Lorraine Allard. J'ai écrit au début principalement des critiques de films, ainsi que des comptes-rendus des Salons de l'Auto de Montréal. À chaque mois, on produisait en équipe un mots caches et d'autres jeux divers.

J'ai ensuite fait le tour des organismes communautaires de Laval tels que le *Centre des femmes*, le centre de crise *L'Îlot* et le restaurant populaire *St-Claude*. Mes articles se basaient sur les entrevues que me donnaient les responsables de ces regroupements. Je publiais également sur une base régulière mes poèmes, la poésie étant mon mode préféré de création.

#### *CMCL – TV*

Précédemment, j'ai travaillé cinq ans (de 1986 à 1990) à la télévision communautaire de Laval (*Canal 9*). Mon patron était Lucien Garceau. J'ai fait

de la caméra, de l'éclairage, du studio et des reportages. J'ai même fait des vidéos de mariage. Nous faisons un bulletin de nouvelles en direct à chaque semaine. On présentait également une émission nommée "*Portrait d'artiste*" sur les artistes lavallois comme le chanteur Luc de la *Rochellière* et la regrettée *Nathalie Buisson*.

Ma rencontre la plus fructueuse fût celle de Paul Buisson, avec qui j'ai voyagé en Europe grâce à l'organisme Wallonie-Québec. Nous avons fait quelques reportages sur la Belgique en 1990 en plus de visiter la France.

Avec l'aide de Paul, j'ai travaillé à RDS, entre autres en Floride pendant la ligue des pamplemousses du baseball majeur (1994-1995).

Ma dernière tâche régulière fût la mise en ondes des émissions et des publicités. À une occasion, nous avons même fait notre propre "*Bye Bye*" de fin d'année. Tristement, la station de télévision lavalloise a fermé ses portes dû à des changements

de réglementation du CRTC.

### *Expériences*

Ces deux principales expériences de travail communautaires m'ont apporté beaucoup en termes

de connaissances, de travail d'équipe, d'insertion sociale et d'amitiés qui perdurent encore jusqu'à ce jour. Mon rêve serait de publier un livre de mes poèmes ainsi que d'être parolier en travaillant avec des musiciens pour faire des chansons.

---

### **S'impliquer dans un organisme communautaire, pour moi, ça veut dire beaucoup**

par Caroline Plouffe, auteure du livre, « Pimp » ton TPL, un travail pour la vie

Il y a quelques années, j'ai reçu d'un psychiatre, un diagnostic du trouble de la personnalité limite (TPL). Suite à ce diagnostic, j'ai commencé à fréquenter l'organisme *La Maison 100 limites*. Cette ressource, située à Laval, offre des services aux femmes ayant un TPL. C'est un organisme communautaire qui vise la réadaptation affective et sociale des personnes atteintes d'un TPL.

Au début, je me suis demandée « Qu'est-ce que je peux bien aller faire là-bas? » Je n'étais pas certaine que cette ressource serait un endroit qui me conviendrait et où je me sentirais bien. Je l'avoue, j'avais des préjugés.

J'ai essayé un soir, et un autre, puis c'est devenu de plus en plus fréquent pour moi d'y aller. À mon grand étonnement, plusieurs ateliers m'intéressaient et les activités me plaisaient aussi. J'ai commencé à tisser des liens avec certaines filles. J'ai réussi à m'y intégrer et à m'impliquer sans même que je m'en aperçoive. Et ces filles surprenantes, un soir, m'ont nommée au sein de leur conseil d'administration.

Ce geste m'a beaucoup touchée car elles venaient de me confirmer que je faisais aussi partie de leur communauté, de leur maison et que cette maison était aussi devenue la mienne. J'ai donc intensément voulu leur rendre la pareille et travailler « pour et avec » elles pour continuer la mission de cette belle *Maison 100 limites*.

Un des mandats du conseil (CA) est de faire connaître le trouble de la personnalité limite, de le démystifier. J'ai donc spontanément commencé à écrire un livre sur le sujet. Avec le soutien des administrateurs, membres du conseil, intervenantes, coordonnatrice, et des filles que je rencontrais à la ressource, le projet est venu à terme. Le livre est sorti en mars dernier. Je l'ai toujours dit, je ne suis pas une victime de mon trouble et ce beau projet de livre le démontre bien.

Dans mon livre, j'explique, à partir de mes expériences personnelles, mon trouble de la personnalité limite. J'ai écrit ce livre dans le but de rejoindre les personnes qui vivent avec ce trouble pour qu'elles s'y retrouvent, ainsi que pour rejoindre les personnes qui les entourent. Bref, je crois ou plutôt je suis certaine, de combler un besoin et de permettre de faire connaître ce qu'est un TPL sous un autre angle, vu et vécu par une personne l'ayant. Les profits de la vente sont remis à *La Maison 100 Limites*, ce qui me rend encore plus fière d'utiliser ce service et d'y apporter ma contribution. Les gens peuvent se le procurer sur le site de *La Maison 100 Limites*.

Pour terminer, je dois aussi mentionner que durant mon présent mandat au conseil d'administration, un nouveau groupe pour les hommes ayant un TPL va voir le jour à Laval. Eux aussi pourront enfin profiter des ateliers et des services de la maison.

---

### **La parole est d'argent, mais le silence est d'or!** par Denis Chartier, Conseiller en défense des droits

La semaine dernière\*, j'accompagnais madame Hubert\* au Palais de justice de Laval. Madame Hubert était accusée d'avoir fait un excès de vitesse sur l'Autoroute 440\* le 20 juillet 2020\* et, en conséquence, on voulait lui imposer une amende de 200\$\*.

Malgré que la preuve présentait une photo radar où on voyait très bien son automobile ainsi que sa plaque d'immatriculation, madame Hubert était persuadée qu'elle n'avait pas commis cette infraction et voulait la contester, seule, sans avocat.



Pour la préparer à cette audition, madame Hubert m'a raconté son histoire. Nous avons fait le tri dans les choses qu'il fallait dire et les choses qu'il n'était pas nécessaire de dire... Aussi, nous avons discuté sur comment dire les choses et comment ne pas les dire...

Madame Hubert m'a expliqué que le matin où on l'accuse d'avoir fait un excès de vitesse elle allait suivre un cours de croissance personnelle\* à Montréal\* et qu'alors elle passait généralement par le boulevard Lévesque\* pour aller stationner son auto au Métro Cartier et prendre le métro par la suite, mais qu'elle ne souvenait pas exactement si ce matin-là elle est vraiment passée par le boulevard Lévesque.

**“Elle ne se souvient pas” voilà quelque chose à ne pas dire devant un juge!** Dire devant un juge qu'on ne se souvient pas de quelque chose d'important qui pourrait vous incriminer vous fait perdre toute crédibilité à ses yeux, d'autant plus que si vous vous ne vous en souvenez pas, la photo radar, elle, s'en souvient... Le juge n'aura alors d'autre choix que de vous condamner.

Vous aurez perdu!

Attention, je ne suis pas en train de vous dire qu'il faut mentir à un juge, tout au contraire. Cela serait commettre un parjure qui pourrait même vous conduire en prison pour un petit moment... Il faut donc toujours dire la vérité à un juge, mais vous n'êtes pas obligé de parler de quelque chose dont vous ne vous souvenez pas exactement, à moins que quelqu'un, le juge, le procureur de la couronne ou votre avocat, vous pose directement la question.

Juste avant l'audition, après que la greffière ait appelé madame Hubert à la barre, la juge lui a conseillé d'aller discuter et négocier dans une petite salle avec la procureure de la couronne. Madame Hubert m'a alors regardé avec un regard interrogatif et je lui ai fait signe d'accepter cette proposition.

Dans cette petite salle, madame Hubert a expliqué à

la procureure de la couronne que ce matin-là, elle allait suivre un cours de croissance personnelle à Montréal. Bien préparée, elle a présenté une photocopie de son agenda qui mentionnait qu'elle avait effectivement un cours ce matin-là. Elle a aussi produit un document qui décrivait le cours en question, ce qui la rendait encore plus crédible. Puis, elle a raconté avec beaucoup d'assurance qu'elle passait généralement par le boulevard Lévesque pour aller au métro Cartier, sans mentionner qu'elle n'était pas certaine d'avoir emprunté l'Autoroute 440 ce matin-là. Elle a plutôt dit que la photo radar devait être due à une erreur du système ou à quelque chose de ce genre là... ce qu'elle croyait vraiment.

La procureure de la couronne, voyant que l'explication de madame Hubert semblait très plausible et qu'elle témoignait avec beaucoup d'assurance, lui a

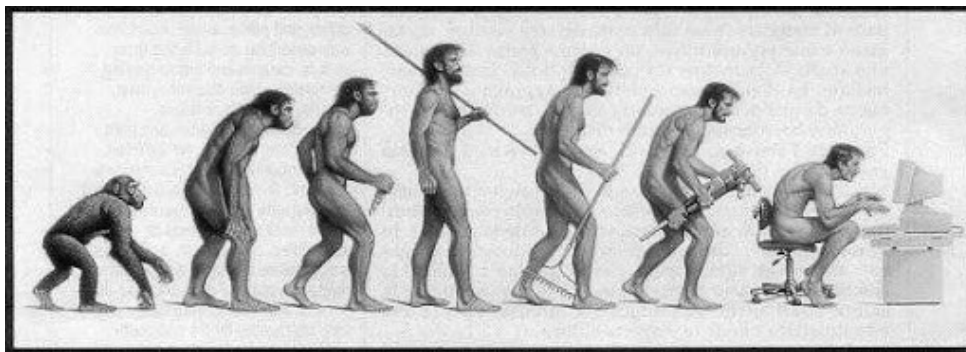
finalement dit qu'elle irait dire à la juge et qu'elle abandonnait la poursuite. Voilà! C'était gagné!

Mais madame Hubert, toute heureuse et toute pleine d'enthousiasme, allait se lancer dans une longue série d'arguments supplémentaires pour tenter de convaincre encore d'avantage la procureure de la couronne. Je l'ai aussitôt arrêtée! Je lui ai dit de dire merci à la procureure de la couronne et que l'on partait sur le champs.

Il est en effet très dangereux de continuer d'argumenter alors qu'on vous a déjà donné raison, que ce soit devant la juge ou devant la procureure de la couronne. Il faut alors avoir la sagesse de vous taire et de ne pas risquer, dans votre élan d'enthousiasme, de dire quelque chose qui pourrait vous faire perdre la crédibilité déjà acquise et faire que la juge ou à la procureure de la couronne change d'idée...

Devant la juge ou devant la procureure de la couronne, souvenez-vous toujours que si parfois la parole est d'argent, souvent le silence est d'or. Ça, c'est un conseil d'ami!

**\*Les noms, les lieux et les dates ont été changés pour faciliter le récit et protéger la confidentialité à laquelle tout usager et usagère a droit.**



### **Le mince vernis de la civilisation**

Christian Moretti, citoyen et poète

Le mince vernis de la civilisation  
Peine à cacher le mépris et la haine  
Sous la surface lisse  
D'une société maintes fois sollicitée

Qui doit retenir ses instincts les plus vils  
Ses méfiances les plus profondes  
Ses tendances les plus violentes  
Ses foudres mal contrôlées

Oui le vernis mince de la civilisation  
Ne retient qu'à moitié un lustre aseptisé  
Car sous cette lumière tamisée  
Se cache un tumulte mal digéré

Le mince vernis de la civilisation  
S'use sous le poids lourd des années  
Et la patine de cette faible protection  
Ne fait que se diluer avec le temps

Les traditions sont faites pour être brisées  
Les attentes sont faites pour être déçues  
La foule est plus forte que l'individu  
La peur est plus forte que les idées



## TÉMOIGNAGE

## « Mon implication personnelle à la réalisation d'un travail collectif »

par Marie-Thérèse Toutant, Conseillère en défense des droits

En premier lieu, je désire vous partager que ma contribution à ce journal est mue par une conviction profonde de l'importance à soutenir l'appropriation du pouvoir des personnes directement concernées par une situation de pauvreté reliée ou non à un problème de santé mentale.

Mon savoir expérientiel, au sujet de l'exclusion citoyenne, motive tout mon engagement militant. Je possède un long cheminement en tant que citoyenne engagée au sein du milieu communautaire. Je comprends le grand besoin de reconnaissance du potentiel des gens exclus. Je crois également à l'importance de la démocratisation de nos instances administratives et décisionnelles. La faible estime de soi découlant du jugement collectif et de l'impact de la pauvreté requiert une restructuration de soi par une implication citoyenne. Le milieu communautaire permet ainsi de prendre part à la transformation sociale.

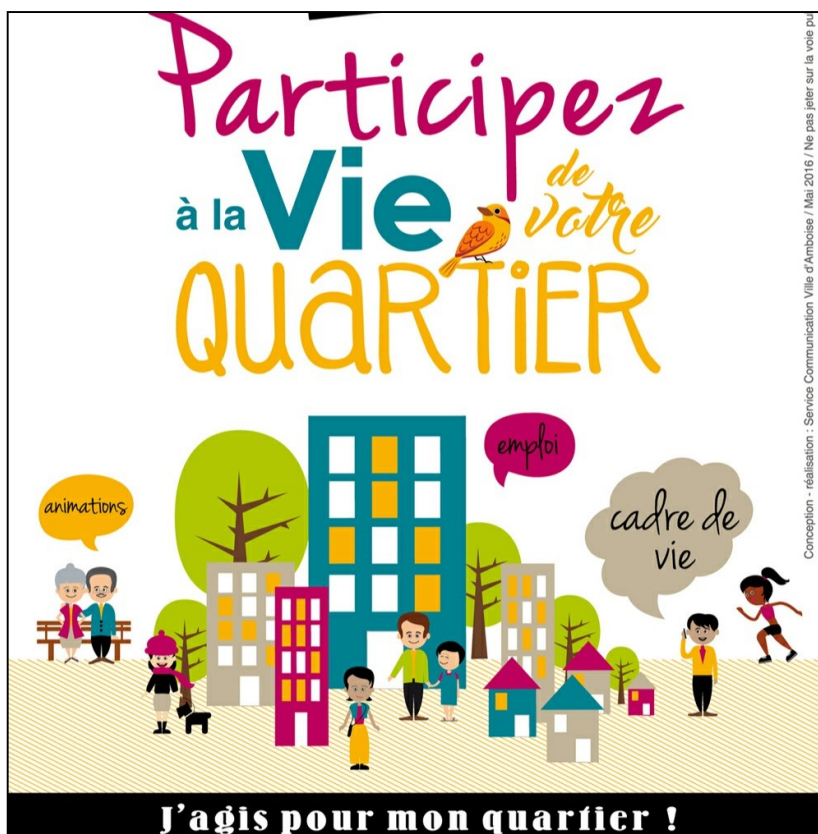
D'autre part, le savoir étant la clé de la liberté citoyenne, la transmission de celui-ci s'avère essentielle. Les personnes doivent connaître les différents programmes sociaux, les lois et les politiques concernant leur vie en tant que personnes vivant la pauvreté. Je crois qu'un profond travail de conscientisation et d'éducation populaire AVEC ces

personnes devra se poursuivre au sein des milieux communautaires, municipaux, éducatifs, de santé et des services sociaux, gouvernementaux et politiques sur tout le territoire du Québec. D'une manière continue et rigoureuse, il faudra relancer les divers milieux pour qu'ils accueillent les présentations publiques réalisées AVEC des personnes vivant la réalité de la pauvreté. Ces personnes, outillées adéquatement pour présenter leur savoir expérientiel, pourront influencer ces différents partenaires. Ainsi l'inclusion de ces personnes, en tant que participantes au sein de leurs instances

décisionnelles respectives, aura lieu.

D'un point de vue plus personnel, je suis une personne ayant vécu la pauvreté dès l'enfance. Pendant plusieurs années j'étais, aux yeux de ma communauté, une « BS ». Je connais bien les ravages intérieurs d'un tel état. Atteinte directement au cœur et dans mon estime personnelle, j'ai dû me reconstruire par une participation citoyenne active qui m'a permis de

reconnaître mon potentiel. Exclues, jugées, isolées, dénigrées et appauvries, en tant que personnes assistées sociales, nous perdons souvent le sens de notre vie. Ainsi, par l'expérience d'un engagement militant au sein d'instances décisionnelles communautaires, j'ai compris que je



ne devais pas porter individuellement la responsabilité de mon état. Par la connaissance d'une réalité collective et sociopolitique, nous développons un savoir permettant la construction d'une cité inclusive. En m'appropriant mon pouvoir de citoyenne, j'ai expérimenté le pouvoir de la parole. J'ai également réalisé que la solidarité entre les pairs favorisait la mise en valeur de la justice sociale.

Profondément atteinte par cette réalité de dépendance, je me suis bâti une réputation liée à ma persévérance, à ma ténacité et à mon militantisme axé vers le bien commun. Mon expérience difficile a suscité en moi un sentiment d'urgence me poussant à développer de meilleures conditions de vie pour mes concitoyens appauvris par une conjoncture politique organisée par une certaine "élite".

Marquée au fer rouge par le regard accusateur de certains personnages publics qui clament leur ignorance au sujet des raisons qui influencent une situation de pauvreté, je ne lâcherai jamais ma démarche d'instruction populaire.

Depuis plusieurs années, j'occupe différentes fonctions au sein de conseils d'administration. Je possède également un long cheminement de porte-parole en tant que présidente de diverses causes. Nommée par le Conseil des Ministres pour devenir membre du Comité de la Santé Mentale du Québec, j'ai participé à l'élaboration d'un ouvrage que j'ai intitulé « *Au-delà des troubles mentaux, la vie familiale. Regard sur la parentalité* » publié aux

Éditions du CHU Ste-Justine en 2006

Finalement, en tant que mère de 4 enfants et aidante naturelle pendant 40 ans, j'ai démontré la force que procurent de fortes convictions citoyennes, alors, que des professionnels de tout acabit me proposaient « la parentectomie » en plaçant mes enfants et mon conjoint, j'ai "résisté". J'ai choisi de respecter mes principes de liberté malgré une situation difficile influencée par la maladie mentale d'un proche. Ainsi, lorsque je présente ma vision dans le cadre de mes conférences, j'appuie mon propos sur une pratique-terrain. Je connais profondément les effets dévastateurs de l'ignorance. Mes valeurs familiales, mon intérêt pour le respect inconditionnel envers notre liberté citoyenne, la reconnaissance sociale de l'apport des aidants naturels et des autres exclus soutiennent ma prise de position favorable envers mes pairs, les personnes non reconnues par notre système néo-libéral.

Tous ces acquis répertoriés dans mon cheminement de vie personnelle et professionnelle ont permis une ouverture vers l'autre, vers la différence. Ainsi, qu'importe la fonction, le titre ou le statut d'une personne, je considère que tous les êtres humains sont susceptibles de pouvoir participer à un changement social vers des valeurs plus égalitaires!

Maintenant, c'est votre tour de vous impliquer afin de transformer votre cité!

Joignez-vous à nous dans cette merveilleuse aventure qu'est l'implication au sein d'un OBNL. Nous vous attendons en grand nombre pour notre assemblée générale annuelle. N'oubliez pas de nous faire part, en nous appelant, de votre intérêt et de votre présence.

**Au plaisir!**



Rédactrice en chef  
Marie-Thérèse Toutant

Éditrice  
Frédérique Seyer

Correcteur  
Thomas Tisserand